

Association internationale des critiques de théâtre

Code de pratique

Le théâtre est l'un des arts du spectacle où l'interaction est la plus importante. En tant que spectateurs privilégiés, les critiques de théâtre partagent avec le public et les interprètes un même temps et un même espace, les mêmes stimuli individuels et collectifs, les mêmes expériences immédiates et à long terme. À titre de commentateurs du théâtre, nous cherchons chacun une manière personnelle de mettre en rapport ces interactions pour en faire un cadre de réflexion et une partie essentielle de l'interprétation et de la signification de la représentation théâtrale. En conséquence, l'Association internationale des critiques de théâtre demande à ses membres dans le monde entier d'accepter, comme point de départ, les lignes de conduite professionnelles réunies dans ce document.

- 1. Que ce soit en écrivant et en réfléchissant dans les médias, ou en tant que chercheurs liés d'une façon ou d'une autre au discours académique, les critiques de théâtre devraient toujours être conscients des normes professionnelles de leur pratique, respecter la liberté artistique et intellectuelle, et écrire dans ce qu'ils estiment être les meilleurs intérêts de l'art du théâtre.**
- 2. Les critiques de théâtre devraient reconnaître que leur propre expérience, leur imagination et leurs connaissances sont souvent limitées, et donc être ouverts aux nouvelles idées, aux nouvelles formes et pratiques, ainsi qu'aux nouveaux styles.**
- 3. Les critiques de théâtre devraient s'exprimer avec honnêteté et pertinence, en respectant la dignité personnelle des artistes dont ils traitent.**
- 4. Les critiques de théâtre devraient être ouverts d'esprit : le cas échéant, la divulgation de leurs préjugés – artistiques autant que personnels – fait partie de leur travail.**
- 5. Les critiques de théâtre devraient avoir comme objectif, entre autres, d'inciter la réflexion sur l'œuvre.**
- 6. Les critiques de théâtre devraient voir à arriver au théâtre dans le meilleur état physiologique et psychologique, et demeurer vigilants jusqu'à la fin de la représentation.**
- 7. Les critiques de théâtre devraient tenter de décrire, d'analyser et d'évaluer l'œuvre de façon aussi précise et spécifique que possible, en soutenant leurs commentaires par des exemples concrets.**
- 8. Les critiques de théâtre devraient faire tout en leur pouvoir pour éviter toute pression et tout contrôle venant de l'extérieur, notamment des faveurs personnelles et une incitation financière.**

- 9. Les critiques de théâtre devraient faire tout en leur pouvoir pour éviter les situations pouvant les placer en conflit d'intérêt ou être perçues comme telles, en renonçant à traiter d'un spectacle avec lequel ils ont des liens personnels, ou à faire partie de jurys avec lesquels ils ont des rapports personnels.**
- 10. Les critiques de théâtre ne devraient rien faire qui puisse nuire à leur profession ou à leur pratique, à leur intégrité personnelle ou à celle de l'art du théâtre.**

(AICT – version février 2010)